

Tous les conseillers étaient présents.

### **Choix de l'entreprise pour la réfection du monument aux morts**

Suite aux différentes propositions l'entreprise Clément de Saint Just Malmont est retenue pour effectuer

- les travaux de remise en état du monument aux morts : nettoyage haute pression, réfection des joints et reprise des angles, reprise des inscriptions à l'identique
- Le nettoyage du monument de la tombe du soldat inconnu

Une subvention de 20 % sera attribuée par le Souvenir Français et une demande a été faite sur l'enveloppe de solidarité.

### **Prévisions des acquisitions de matériel en 2018**

- Remplacement de la chaudière de la mairie, avec création de réseau séparé pour le chauffage de la salle de vote. Le devis de l'entreprise Rondet est accepté.

Une subvention est sollicitée auprès du Syndicat d'Energies de la Loire au titre des économies d'énergie.

- Changement de la laveuse utilisée pour les sols de la salle des fêtes.
- Changement du photocopieur, le nouvel appareil sera en contrat de location avec la société CPRO.

### **Passage à la semaine de 4 jours pour les écoles publiques de Saint Bonnet**

La commune donne son accord au passage à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 pour les écoles publiques de St Bonnet Le Château.

### **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'évolution de carrière du personnel en activité.

### **Instauration d'un nouveau régime indemnitaire pour les personnels de la fonction publique**

Avis favorable du Conseil Municipal pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

### **Indemnité du receveur municipal**

Une décision sera prise pour le versement de l'indemnité au receveur municipal dès que le rendez-vous avec les élus aura eu lieu, cette indemnité ayant un caractère facultatif.

### **Convention avec Loire Forez pour la mise à disposition du service technique communal à l'entretien des voies communales**

Cette convention qui fixe les travaux à effectuer par chaque collectivité est approuvée, suivant le plan d'entretien préalablement établi par les deux parties.

### **Contrôle des installations de l'aire de jeux et du terrain de foot**

Le devis de l'entreprise DEKRA est approuvé. La vérification annuelle des aires de jeux est obligatoire.

### **Examen du projet d'aménagement de la place de la foire**

Une ébauche de projet est présentée. Ce dossier doit faire l'objet d'une étude plus approfondie, notamment au niveau des aides à percevoir.

### **Questions diverses**

Les travaux de la chambre froide devraient débiter au printemps.